



## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 9 avril 2024 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

### ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Evelyne ROHO, Nelly LEJEUSNE, Michelle DEQUIDT, Gérald CRESPEL, Joël MOSSET, Marie-Line RABILLER, Alain CHAUVET, Martine LE BAIL, Farida REBOUH, Séverine SANCEREAU, Eric BAINVEL

### ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Matthieu ANNEREAU, Valérie AUDEGOND, Guylaine YHARRASSARRY

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

### **DÉLIBÉRATION 2024-04-21**

**OBJET : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DEFINISSANT LES MODALITES DE RECOURS A L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP PAR NANTES METROPOLE) – AUTORISATION DE SIGNATURE**

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<h3>Accusé de Réception</h3> <p>LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044</p>
Identifiant de l'acte : 044-264400342-20240417-20240421-DE	
Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024	

## **DÉLIBÉRATION 2024-04-21**

### **OBJET : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DEFINISSANT LES MODALITES DE RECOURS A L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP PAR NANTES METROPOLE) – AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Dominique TALLEDEC

Le 15 avril 2024, le Conseil municipal a reconduit l'adhésion de la Ville de Saint-Herblain à la convention de partenariat conclue par Nantes Métropole avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP).

Cette convention de partenariat « grands comptes » porte sur les univers spécifiques « véhicules » et « informatiques » et permet de bénéficier d'un taux d'intermédiation minoré au regard des montants prévisionnels d'achats, pour 4 ans.

Cette convention permet, également, de partager ces conditions favorables avec les partenaires de la Métropole (communes membres et leurs CCAS, Sociétés Publiques Locales et Sociétés d'Economie Mixte de la Métropole), sans pour autant exiger d'exclusivité avec l'UGAP.

Lors du Conseil métropolitain du 09 février 2024, Nantes Métropole a approuvé la conclusion d'une nouvelle convention partenariale avec l'UGAP pour la période 2024-2028 intégrant les univers « véhicules » et « informatique ».

Le CCAS souhaite adhérer à cette nouvelle convention de partenariat, ci-annexée.

Les taux d'intermédiation sont réduits comme suit :

- Pour l'univers « véhicules » qui recouvre principalement l'acquisition de véhicules légers, utilitaires, lourds ou spécifiques mais également de carburants en vrac et lubrifiants. Sur la durée de la convention, le potentiel de dépense global sur ce segment est supérieur à 10 millions d'euros, permettant de garantir un taux d'intermédiation de l'UGAP de 3,4% qui s'ajoute au prix d'achat UGAP ;
- Pour l'univers « informatique » qui regroupe les acquisitions de matériel d'infrastructure, PC, reprographie, logiciels et prestations intellectuelles dans le domaine informatique, ainsi que les services de téléphonie fixe, les fournitures de bureaux, consommables informatiques et papier. Sur la durée de la convention, le potentiel de dépense sur ce segment est supérieur à 10 millions d'euros ce qui permet de garantir un taux d'intermédiation de l'UGAP variant entre 4% (matériel informatique), 5% (prestations intellectuelles) à 4% (fournitures de bureau, papier) qui s'ajoute au prix d'achat UGAP.

Au regard de ces conditions financières favorables, il est proposé au Conseil d'administration du CCAS :

- d'approuver l'adhésion du CCAS de la Ville de Saint-Herblain à la convention de partenariat conclue entre Nantes Métropole et l'UGAP pour la période 2024-2028 ;
- d'autoriser le Président du CCAS ou son représentant à signer ladite adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 et seront inscrits aux budgets suivants.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.**

Pour ampliation,

Le Vice-Président du C.C.A.S.  
Dominique TALLEDEC